

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS. DÉCISION

#### Séance du 13 mai 2020

L'an deux mille vingt , le treize mai à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

#### Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, M Auffret, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Barrière, M Bouteyre, M Alban, M Pages, Mme Nardini, M Roucher, M Garnier, M Guichoux, M Cristofoli, M Morisset, M Cases, Mme Durand, Mme Rigaud, M Ouillade

#### Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Braun à Mme Alhaitz  
M Claudin à Mme Picard  
M Dubos à M Auffret  
Mme Rivière à Mme Dumas  
M Delpéché à M Acquaviva  
Mme Demare à Mme Layrisse  
M Camacho à M Augé

#### Absent(s) :

M Barat, M Demanes

**Secrétaire de séance : Mme Marie-Odile Picard.**

La séance est ouverte,

Délibération du : 13 mai 2020  
Rendue exécutoire le : 15 mai 2020  
Publiée le : 15 mai 2020

Signé : Le maire Jacques Mangon

# Délibération du conseil municipal

Séance du 13 mai 2020

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS. DÉCISION

**M Jacques Mangon, Maire présente le rapport suivant.**

**Vu** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

**Vu** la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

**Vu** l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

**Vu** l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la nécessité de limiter la jauge à 45 personnes en raison de l'épidémie de covid-19 et pour être à même de respecter la distanciation sociale entre les personnes ;

Dans ces conditions, à la demande de Monsieur le Maire ;

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,**

**Décide**, à la majorité des membres présents ou représentés, que le Conseil Municipal du 13 mai 2020 se réunit à huis clos.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **31 POUR, 1 CONTRE et 0 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles  
le 13 mai 2020  
pour expédition conforme  
Le maire,



Jacques Mangon



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)**

**Utilisateur : Desrosier Céline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG20_022
Date de la décision:	2020-05-13 00:00:00+02
Objet:	RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS. DÉCISION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	5.2 - Fonctionnement des assemblées
Identifiant unique:	033-213304496-20200513-DG20_022-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-213304496-20200513-DG20_022-DE-1-1_0.xml	text/xml	868
nom de original:		
DG20_022.pdf	application/pdf	432418
nom de métier:		
99_DE-033-213304496-20200513-DG20_022-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	432418

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 mai 2020 à 10h10min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 mai 2020 à 10h10min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 mai 2020 à 10h10min56s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 mai 2020 à 10h21min05s	Reçu par le MI le 2020-05-15